**AMI « Economie circulaire »**

**Salon des entreprises**

**3es Rencontres de l’économie circulaire**

En candidatant à l’AMI « Economie circulaire », les entreprises s’engagent à participer au salon des entreprises qui se déroulera au siège de la Région le 23 mai 2022 de 11h30 à 14h00 à l’occasion des 3ès Rencontres de l’économie circulaire.

Les lieux sont mis à disposition et il n’y a pas de compensation financière prévue.

Pour en savoir plus sur ces rencontres : [Réunion (auvergnerhonealpes-ee.fr)](https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/qui-sommes-nous/reunions-et-inscriptions/reunion?tx_cimmeeting_displaymeetings%5Baction%5D=show&tx_cimmeeting_displaymeetings%5Bcontroller%5D=Meeting&tx_cimmeeting_displaymeetings%5Bmeeting%5D=200&cHash=21dd6b3fe5b7615006ecfe6eba294ed9)

Les entreprises retenues exposeront dans un espace dédié et seront identifiées par un visuel réalisé par la Région sur la base des informations transmises lors de la candidature. Les entreprises sélectionnées pour participer seront contactées au plus tard le 6 mai 2022.

Le formulaire de candidature est à déposer à l’adresse suivante :

economie.circulaire@auvergnerhonealpes.fr

**Formulaire de candidature :**

Nom de l’entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Logo de l’entreprise :

Nombre de salariés :

Dernier chiffre d’affaires connu :

L’entreprise a-t-elle déjà bénéficié d’une aide de la Région ? Oui - Non

Si oui, au titre de quel dispositif :

Contact de la personne référente pour l’AMI : Nom, Prénom, mail, téléphone :

Identification du représentant sur le salon : Nom, Prénom, mail, téléphone :

Secteur d’activité :

Présentation de l’entreprise (maximum 10 lignes) :

Plus-value environnementale de l’offre de l’entreprise (maximum 10 lignes) :

Expérience de l’entreprise sur les marchés publics à clauses environnementales :

* Nom des collectivités ayant contracté :
* Objet du(des) marché(s) :
* Nature de(s) la clause(s) environnementale(s) :
* Plus-value de(s) l’offre(s) :